

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 27 MARS 2018

FINANCES  
N°II.2-II/2018

NOMBRE

de conseillers en exercice : 29  
de présents ou représentés : 24  
de votants : 24

OBJET :  
Compte de gestion 2017

Le vingt-sept mars deux mille dix-huit à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-André de la Roche s'est assemblé, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis SARETTA, premier adjoint au Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le vingt mars deux mille dix-huit.

Etaient présents :

Mesdames Christiane BALESTRO, Solange BARRAYA, Sonia BRUNO, Aude DELAJUDIE, Monique DUPONT, Isabelle FAUBOURG, Sylvine MENCIO, Christiane NAVARRE, Christiane SCOTTO.

Messieurs Jacques ALBERTINI, André BARRA, Patrick BAUDOIN, Sébastien CARLETTO, Jean-Jacques CARLIN, Honoré COLOMAS, Gérard FASANI, Robert GABURRI, Yves GUILLON, Laurent LANDAIS, Denis SARETTA, Daniel VILLAR.

Etaient représentés:

Madame Claude PARISSET par Monsieur Honoré COLOMAS  
Monsieur Daniel APOSTOLO par Madame Sonia BRUNO  
Madame Mariam FENASSI par Monsieur Jean-Jacques CARLIN

Etaient absents :

Mesdames Nadia CHAMBELLANT, Vanessa GIANAZZI, Carine YOUAKIM.  
Messieurs Thomas MOLMY, Cédric ZOLEZZI.

Monsieur SARETTA constate que le quorum est atteint, plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-neuf, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur LANDAIS a été désigné pour remplir ces fonctions.



LE MAIRE,

H. COLOMAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20180327-II2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 12/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Le compte de gestion établi par Madame le Receveur atteste de la conformité des comptes du receveur par rapport au compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Monsieur VILLAR propose d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par Madame le Receveur du syndicat et Trésorière de Levens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer électroniquement.

**Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :**

**- d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par Madame BONNAUD, Receveur du syndicat et Trésorière de Levens et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer électroniquement.**

Fait à Saint-André, les jour, mois et an que susdits.

**LE MAIRE,**  
  
**H. COLOMAS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210601142-20180327-II2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 12/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

